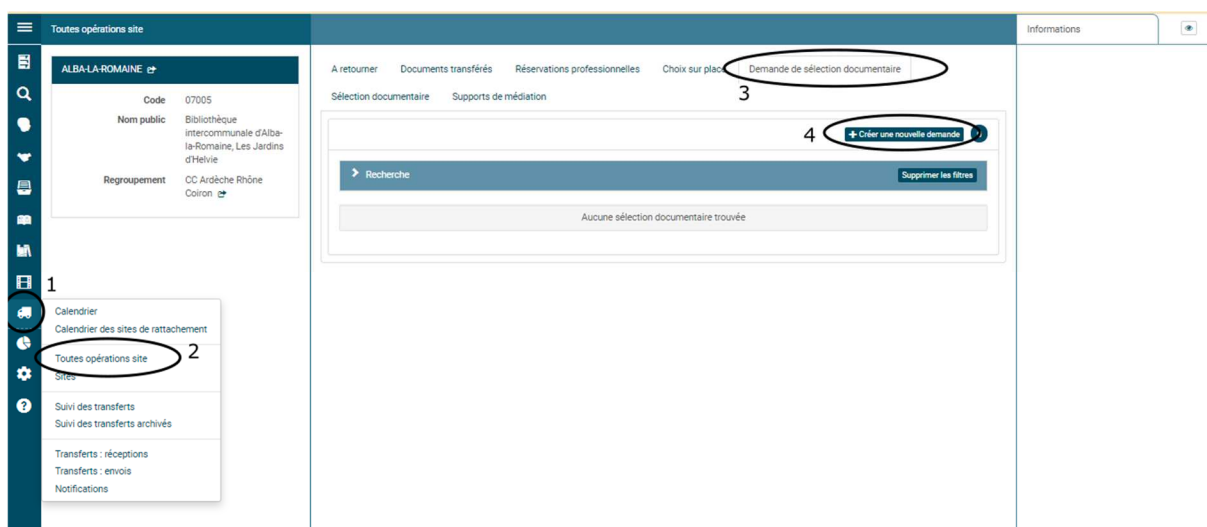
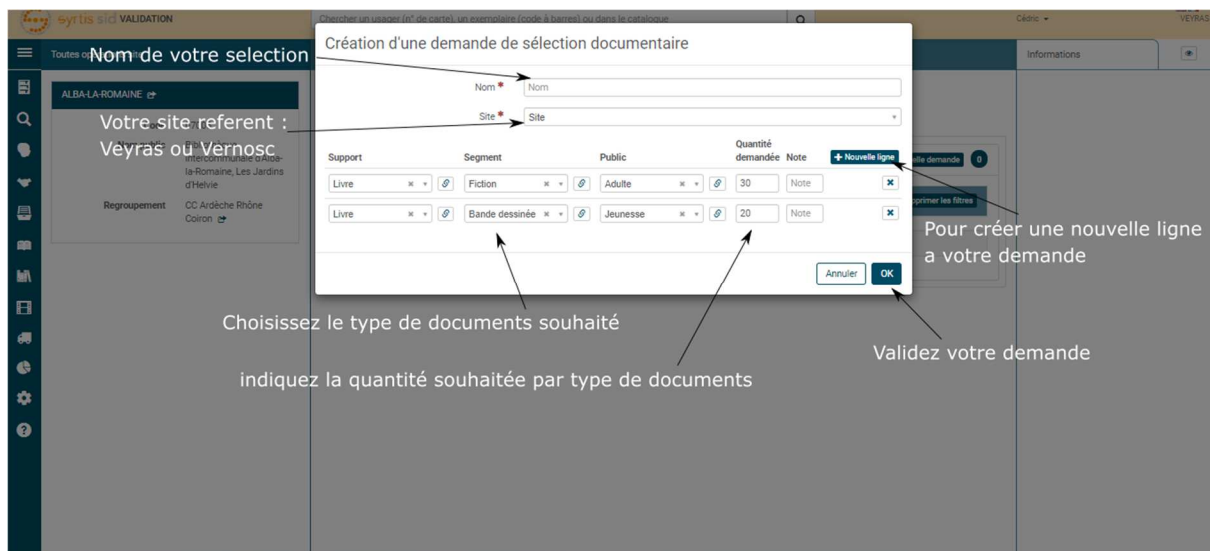


## Comment faire une demande de sélection documentaire

1. Rendez-vous sur le site Internet de la Bibliothèque départementale à l'adresse : <https://lecture.ardeche.fr>.
2. Connectez-vous à votre compte et accédez à votre espace professionnel (pour savoir comment faire, reportez-vous à la fiche *Comment se connecter à son compte*).
3. Comment accéder à la demande de sélection documentaire : menu desserte documentaire => toute opération site => demande de sélection documentaire



4. Créer une nouvelle demande :



- Donner un nom explicite (période de la demande, lié à un évènement ou une sélection thématique...)
- Sélectionnez votre site référent : Veyras ou Vernosc.
- Vous pouvez remplir une ou plusieurs lignes. Le bouton « nouvelle ligne » permet d'en ajouter à votre demande.

5. Une fois votre demande faite, vous pouvez cliquer sur OK. La demande apparaîtra sur le statut « ouvert ». Cela signifie que vous êtes en cours de création de votre demande. Vous pouvez l'éditer et la modifier à volonté.

Toutes opérations site

Code 07005  
Nom public Bibliothèque intercommunale d'Alba-la-Romaine, Les Jardins d'Helvie  
Regroupement CC Ardèche Rhône Coiron

A retourner Documents transférés Réservations professionnelles Choix sur place Demande de sélection documentaire

Sélection documentaire Supports de médiation

+ Créer une nouvelle demande 1

Recherche Supprimer les filtres

ETE 2021

Statut: **Ouverte**  
Site prestataire: VERTAS

Support	Segment	Public	Quantité demandée	Quantité sélectionnée	Note
Livre	Bande dessinée	Jeunesse	20	0	
Livre	Fiction	Adulte	30	0	

Cliquez ici et choisissez "Soumettre"

Statut de la demande :  
Ouverte : Votre demande est en construction  
Soumise : Vous avez validé votre demande, en attente de traitement BDA  
En préparation : Demande en cours de traitement  
Mise de côté : prête pour la prochaine livraison

6. Pour transmettre votre demande à la Bibliothèque départementale, cliquez sur le bouton « autres actions » puis cliquez sur Valider. La demande apparaîtra en statut « soumis ». À partir de là, vous ne pourrez plus la modifier.